

12.07.2011

EM 11 Sarah 062

Item 4 the right to participate in decision making:

Puisque nous prenons la parole pour la première fois, nous voudrions avant tout féliciter les experts pour leur nomination et les remercier pour leur travail.

### **Sur le plan international**

Nous trouvons que l'étude devrait porter un peu plus d'attention sur le rôle des institutions internationales (des nations unies) pour la promotion des droits des peuples autochtones à participer à la prise de décisions. Pouvoir introduire une sorte de bilan des institutions internationales concernant cette question, sur ce qui a été fait et sur ce qu'il resterait à faire. Etablir pourquoi pas une sorte de carnet de route.

Par ailleurs, c'est entre autre en assurant la participation des ONG autochtones avec un statut consultatif, aux conférences impactant directement la vie des autochtones, comme par exemple le changement climatique ou comme les questions sécuritaires se posant sur les territoires autochtones.

C'est en consacrant plus de fonds et en s'engageant par leur agence sur le terrain pour l'obtention des visas des représentants autochtones pour venir participer aux différents évènements. Les institutions internationales étant sur le terrain doit pouvoir prendre position de manière officielle et publique des violations des droits des peuples autochtones concernant la participation à la prise de décision.

Il serait à notre avis important et primordial de soutenir et travailler directement non seulement avec les organisations autochtones (en lançant des appels à proposition à l'adresse unique des organisations autochtones qui doivent souvent rivaliser avec de lourdes structures internationales) qu'elles soient associations ou mouvements politiques sur place.

. Aussi nous appelons les instances internationales à intégrer largement et effectivement les touareg dans la résolution de cette problématique.

Au Mali comme au Niger nous ne vivons que de rébellions répétitives, dont la dernière toujours active dans l'Azawad (Nord Mali), justement du au fait qu'il n'y a pas une véritable participation des touaregs dans le cadre de la prise de décision dans les plus hautes instances du pays sur les questions nous concernant. Dans le Nord Mali et Niger la question des autochtones notamment des touaregs par rapport a la question géopolitique d'ordre sécuritaire depuis quelques années est une question d'ordre international aujourd'hui traitée dans les plus hautes instances des NU et par les grandes puissance; de ce fait il serait primordial de donner une autre tournure et une autre orientation a cette question comme ce que certains jeunes font dans l'Azawad (Nord Mali) au sein du M.N.A (Mouvement National de l'Azawad), afin que ces peuples soient associés au plus haut niveau dans la résolution de ces crises dont certaines puissances et certains états ont prouvées qu'elles ne peuvent être résolues qu'avec les autochtones eux memes.

Le problème de la Libye touche le cœur de la société touaregue, car sous ses bombardement de l'Otan se trouve les populations touaregues qui meurent. Le conflit libyen a fait ressurgir des problématiques anciennes jusque là non résolues. Le conflit libyen entraînant un cheminement inverse, ramenant les touaregs dans leur pays respectif, aggravant la situation économique déjà précaire. On assiste, la, à quelque chose d'étrange, les touaregs se trouvent réfugiés dans leur propre pays tout en ayant pas le statut de réfugiés, tout en n'étant pas vraiment des nationaux dans leur pays car pas de document officiel. Des femmes touaregues durement touchées par tous les conflits, se mobilisent pourtant toujours pour soutenir les familles de disparus, de massacre ou de réfugiés, elles ont gagné plus que gagné le droit de participer a la prise de décision

L'accès à la citoyenneté pleine et effective pour participer à la prise de décisions externes est une question cruciale pour les peuples nomades en général et pour les touaregs en particulier.

Les organisations 3T et IT ont dans le cadre des élections générales (présidentielles, législatif, communale, cantonales et régionales) qui ont eu lieu cette année au Niger, fournit les moyens financiers certes modestes pour l'établissement des cartes d'identité pour que les touaregs vivant dans les

régions isolées puissent exercer leur droit citoyen et participer à la prise de décisions.

La question financière sur ces formalités administratives est cruciale, mais l'inaccessibilité à une structure d'enregistrement l'est encore plus.

La gratuité des documents officiels doit être installée, et la mobilité des services administratifs dans les territoires autochtones, une obligation pour les états.

Caucus touareg

AMAKOUL Moussa AG

TUNFA Aboubacar Albachir

INTERNATIONAL TUAREG IMUHAG Fortune Sarah